



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU GRAU DU ROI, ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) ET MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DE L'ANCIEN PHARE DU GRAU DU ROI

### 1) OBJET, DATE ET DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) du Grau du Roi, l'élaboration d'un règlement local de publicité (RLP) et la mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA) de l'ancien phare du Grau du Roi.

Cette enquête publique aura lieu du 26 février 2024 à 09h00 au 27 mars 2024 à 17h00, soit une durée de 31 jours consécutifs sous la responsabilité du Maire, M. Robert CRAUSTE.

La révision générale du PLU du Grau du Roi a notamment pour objectif de :

- Maitriser le développement démographique en prenant en considération les objectifs prévus par le SCOT Sud Gard, la capacité d'accueil du territoire, la capacité des équipements publics existants et futurs et tendre vers le rééquilibrage des tranches d'âges de la population pour diversifier les flux entrants ;
- Intégrer une réflexion globale afin de définir les équilibres nécessaires en termes d'habitat, de déplacements, d'économie et d'environnement compte tenu des éléments de diagnostic et des évolutions enregistrées dans ces domaines ;
- Définir les axes de développement en concertation avec les communes membres de la communauté de communes Terre de Camargue ;
- Déterminer une vision de l'évolution de la ville quartier par quartier avec la préservation des spécificités de quartier (Boucanet, Port-Camargue) avec adaptation de la réglementation.

L'élaboration d'un RLP a notamment pour objectif de :

- Maîtriser l'implantation de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes en fonction des enjeux paysagers et patrimoniaux en particulier dans le centre ancien du Grau du Roi et au niveau des entrées de ville ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager de la commune en prescrivant des règles adaptées aux différents secteurs de la commune ;
- Assurer une cohérence d'ensemble de la publicité pour améliorer la lecture du paysage urbain en particulier dans le centre ancien.

La mise en place d'un périmètre délimité des abords de l'ancien phare a pour objectif d'adapter le périmètre de protection du monument historique en tenant compte des secteurs de moindre intérêt patrimonial vis-à-vis du monument (quartier de Port Royal) et à l'inverse de couvrir certains secteurs à forts enjeux (arènes, port).

## **2) DECISION ADOPTEE AU TERME DE L'ENQUETE PUBLIQUE :**

A l'issue de l'enquête, le PLU et le RLP, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sont approuvés par le conseil municipal.

Le PDA, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, est approuvé par le conseil municipal et créé par arrêté du préfet de région.

## **3) NOM ET QUALITE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Madame Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le président du tribunal administratif de Nîmes par décision n°E23000107/30 en date du 04 décembre 2023.

## **4) CONSULTATION DU DOSSIER DE L'ENQUETE ET DU REGISTRE**

Le dossier de l'enquête (comprenant notamment, pour le PLU et son évaluation environnementale, le règlement local de publicité et le périmètre délimité des abords, ainsi que les différents avis recueillis dans le cadre de la procédure) et le registre peuvent être consultés pendant toute la durée de l'enquête :

- En mairie du Grau du Roi, sise au 1, Place de la Libération auprès du service Administration Générale, sur support papier et sur un poste informatique, du 26 février 2024 au 27 mars 2024 les Lundis aux Jeudis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les Vendredis de 07h30 à 14h30, sauf éventuels jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- Sur le site internet suivant : <https://www.ville-legrauduroi.fr>

## **5) TRANSMISSION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS**

Les observations et propositions pourront être transmises, pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre d'enquête ;
- Par voie postale à : Mme la commissaire enquêtrice – 1, Place de Libération 30240 LE GRAU-DU-ROI ;
- Par e-mail à [enquete-publique-5140@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5140@registre-dematerialise.fr) en précisant dans l'objet de l'e-mail qu'il est relatif à l'enquête publique ;
- Sur un registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5140>.

## **6) PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie du Grau du Roi bureau A 2ème étage, aux jours et horaires suivants :

- lundi 26 février 2024 de 09h à 12h,
- samedi 09 mars 2024 de 09h à 12h,
- mardi 19 mars 2024 de 16h à 19h,
- mercredi 27 mars 2024 de 14h à 17h.

Toute personne peut également s'adresser à Monsieur Philippe HOUNY, Mairie de Le Grau du Roi, Service Administration Générale 1, Place de la Libération - 30240 LE GRAU DU ROI - Tél : 04.66.73.94.63 – Email : [p.houny@ville-legrauduroi.fr](mailto:p.houny@ville-legrauduroi.fr) aux fins d'obtenir toutes informations relatives au projet.

## **7) MISE A DISPOSITION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la Préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.